

Hello All –

We understand that many of you have questions regarding practicing foot care between the different COVID-Recovery color phases. The majority of New Brunswick is currently in the Orange Phase, with the exception of Region 4, who is currently in the Red Phase. Other regions in our province are also on the cusp of returning to the Red Phase if numbers do not improve over the next few days.

This is a difficult and confusing time for everyone, especially when it impacts your business operations. We urge all our members to continue to use their professional judgement and critical thinking, while following all Public Health recommendations, to determine how you plan to operate during COVID. We recommend everyone review the numerous resources that are available on the Government of New Brunswick Coronavirus webpage: <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/covid-19.html>

At this time, as regulated health professionals you are permitted to operate your business as in the Orange or Red Recovery Phase it has been stated that:

- Primary care providers and regulated health professionals may operate but are urged to use virtual appointments whenever possible.

However, during this time it is **imperative** that you have a [COVID-Operational Plan](#) in place and while in the Red Phase:

- Non-urgent medical procedures and elective surgeries are postponed; and
- Regulated health professionals should operate using virtual whenever possible.

Only urgent care should be performed during the Red Phase, and this is where you must use your critical thinking and professional judgement. As a licensed professional, you are accountable to ensure the decisions you are making are based on best practice while keeping yourself and your clients safe. You may have clients requesting your care despite the recommendations, however, if their view of what is urgent differs from your own, you can always refer them back to their primary care physician or nurse practitioner. If they do not have a physician or nurse practitioner, they may visit an after-hours clinic.

For full details on what is permitted please review GNBs [Orange Recovery Phase](#) and [Red Recovery Phase weblinks](#).

Travel between regions is not recommended, especially during the Red Phase. Please limit your care to residents that are within your health region. If you have clients residing outside of New Brunswick, you should not be seeing these clients. Travel outside of the province or between zones is highly discouraged by Public Health.

Regardless of whether you are visiting clients in their home, having clients enter your home or are having clients enter your place of business, you must have a COVID Operational Plan in place. You should continue to do active screening of clients prior to their appointment times and immediately before their appointment. You should also ensure you are using the recommended personal protective equipment and your clients should all be wearing a mask during their appointment.

You may find the following resources helpful:

- [Public Health Guidance](#) (numerous fact sheets and guidelines)
- [Awareness Resources](#) (FAQs, downloadable resources: Screening Tool, Hand Hygiene, Self-Isolation)
- [Use of masks](#)

If you have clients that reside in an Adult Residential Facility or Nursing Home, you must check with the facility to see if you are permitted to enter the building. There are strict visitation measures in place, and you must adhere to whichever policy the facility has in place.

In June 2020 ANBLPN hosted a webinar with the president of the Canadian Association of Foot Care Nurses, Audrey Wall. This webinar focused on foot care during COVID-19 and the national competencies. You can view this webinar at anytime from our website or YouTube channel: <https://www.youtube.com/watch?v=hTaPQ3h2768> (English only).

Thank you,

ANBLPN

Bonjour –

Nous comprenons que beaucoup d'entre vous ont des questions concernant la pratique des soins des pieds entre les différentes phases de couleur de COVID-Recovery. La majorité du Nouveau-Brunswick est actuellement en phase orange, à l'exception de la Région 4, qui est actuellement en phase rouge. D'autres régions de notre province sont également sur le point de revenir à la phase rouge si les chiffres ne s'améliorent pas dans les prochains jours.

C'est une période difficile et déroutante pour tout le monde, surtout lorsqu'elle a des répercussions sur les activités de votre entreprise. Nous demandons à tous nos membres de continuer à utiliser leur jugement professionnel et leur esprit critique, tout en suivant toutes les recommandations de santé publique, pour déterminer comment vous prévoyez de fonctionner pendant la COVID. Nous recommandons à tous de consulter les nombreuses ressources disponibles sur la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick consacrée au coronavirus <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>

À l'heure actuelle, en tant que professionnels de la santé réglementés, vous êtes autorisés à exploiter votre entreprise comme dans la phase de rétablissement de l'Orange, il a été déclaré que :

- Les fournisseurs de soins primaires et les professionnels de la santé réglementés peuvent être en activité, mais ils sont priés de passer en mode virtuel, dans la mesure du possible

Cependant, pendant cette période, il est impératif que vous ayez un [plan opérationnel COVID](#) en place et pendant la phase rouge :

- Les procédures médicales non urgentes et les opérations chirurgicales facultatives sont reportées
- Les professionnels de la santé réglementés devraient utiliser le virtuel dans la mesure du possible.

Seuls les soins urgents doivent être prodigués pendant la phase rouge, et c'est là que vous devez faire appel à votre esprit critique et à votre jugement professionnel. En tant que professionnel agréé, vous êtes tenu de veiller à ce que les décisions que vous prenez soient fondées sur les meilleures pratiques tout en assurant votre sécurité et celle de vos clients. Il se peut que certains de vos clients vous demandent des soins malgré les recommandations, mais si leur opinion sur ce qui est urgent diffère de la vôtre, vous pouvez toujours les renvoyer à leur médecin de premier recours ou à leur infirmière praticienne. S'ils n'ont pas de médecin ou d'infirmière praticienne, ils peuvent se rendre dans une clinique en dehors des heures de bureau.

Pour plus de détails sur ce qui est autorisé, veuillez consulter les GNB [Phase Orange](#) et [Phase Rouge](#) lien internet.

Les déplacements entre les régions ne sont pas recommandés, surtout pendant la phase rouge. Veuillez limiter vos soins aux résidents qui se trouvent dans votre région de santé. Si vous avez des clients qui résident à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, vous ne devriez pas les voir. Les déplacements à l'extérieur de la province ou entre les zones sont fortement déconseillés par la Santé publique.

Que vous rendiez visite à des clients chez eux, que vous fassiez entrer des clients chez vous ou que vous fassiez entrer des clients dans votre entreprise, vous devez avoir un plan opérationnel COVID en place. Vous devez continuer à effectuer un dépistage actif des clients avant leurs heures de rendez-vous et immédiatement avant leur rendez-vous. Vous devez également vous assurer que vous utilisez l'équipement de protection individuelle recommandé et que vos clients portent tous un masque pendant leur rendez-vous.

Les ressources suivantes peuvent vous être utiles :

- [Conseils en matière de santé publique](#)
- [Outils de sensibilisation](#)
- [Masques](#)

Si vous avez des clients qui résident dans un établissement résidentiel pour adultes ou un foyer de soins, vous devez vérifier auprès de l'établissement si vous êtes autorisé à entrer dans le bâtiment. Des mesures de visite strictes sont en place et vous devez respecter la politique de l'établissement, quelle qu'elle soit.

En juin 2020, l'AIAANB a organisé un webinaire avec la présidente de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins des pieds, Audrey Wall. Ce webinaire a porté sur les soins des pieds pendant la COVID-19 et les compétences nationales. Vous pouvez consulter ce webinaire à tout moment sur notre site web ou sur la chaîne YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=hTaPQ3h2768> (en anglais).

Nous vous remercions de votre attention,

AIAANB